

## FICHE FORMATION

### AIPR CONCEPTEUR

#### PUBLIC

Toute personne salariée du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

*Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR "concepteur".*

*En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins un responsable et l'ensemble des techniciens intervenant sur le terrain doivent être titulaires d'une AIPR "concepteur"*

#### PRÉREQUIS

18 ans minimum

Savoir lire, écrire et compter

Pas de contre-indications médicales

#### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La proposition de formation est faite dans les dix jours ouvrés suivant la demande du client.

Les dates de formation prévues sont disponibles sur demande ou indiquées sur le devis

#### OBJECTIFS

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique.

Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.

Préparer à l'obtention de l'examen pour valider le contrôle des compétences (examen AIPR).

#### PROGRAMME

##### **Programme AIPR Opérateur**

Connaitre le contexte réglementaire :

- pourquoi une AIPR,
- les différents acteurs (concepteur, encadrants, opérateurs) leurs rôles et responsabilités,
- les principaux documents.

Connaitre plus particulièrement le rôle de l'opérateur :

- situer son rôle,
- explicitier sa mission et ses responsabilités à son niveau.

Connaitre les principaux types de réseaux souterrains et aériens,

Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques :

- des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents),
- les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégré, tracé).

Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle,

Comprendre et respecter :

- son environnement,
- les marquages-piquetages,
- les signes avertisseurs et indicateurs,

Lire le terrain,

## FICHE FORMATION

Comprendre les moyens de repérage.  
Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable,  
Savoir apprécier l'imprécision :  
-du positionnement des ouvrages,  
-de la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux.  
Maintenir les réseaux existants (intégré, tracé),  
En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables,  
Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

### **Complément AIPR Encadrant**

Connaître plus particulièrement le rôle de l'encadrant :  
-situer son rôle,  
-explicitier sa mission et ses responsabilités à son niveau.  
Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux cités dans l'arrêté prévu à l'article R.554-29 du code de l'environnement  
Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT et respecter les recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent,  
Lire un plan de réseau, situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie à partir des éléments dont ils disposent,  
Utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle,  
Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition,  
Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition,  
Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable,  
Connaître les règles d'arrêt de chantier,  
Maintenir un accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux,  
Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage,  
Connaître la préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie).

### **Complément AIPR Concepteur**

Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi de chantier, en lien avec la présence des réseaux.  
Analyser les risques liés aux réseaux existants et à construire et définir et adapter les mesures de prévention.  
Connaître le rôle du responsable de projet pour la préparation des projets de travaux (investigations complémentaires ou clauses du marché pour l'encadrement des travaux en zone d'incertitude, clauses du marché prévoyant l'absence de préjudice pour les entreprises dans certaines circonstances, marquage-piquetage).  
Respecter et appliquer les procédures de prévention en amont du chantier (rédaction du PPSPS, plan de prévention DT, DICT, demande de mise hors tension, distances de sécurité...)  
Sensibiliser, informer, transmettre les instructions à l'encadrement de chantier. Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.  
Gérer les aléas de chantiers en cas de dangers liés à la découverte de réseaux (ordre d'arrêt et de reprise).

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

La formation théorique se fait en salle grâce à un support vidéo-projeté et des livrets stagiaire.

## FICHE FORMATION

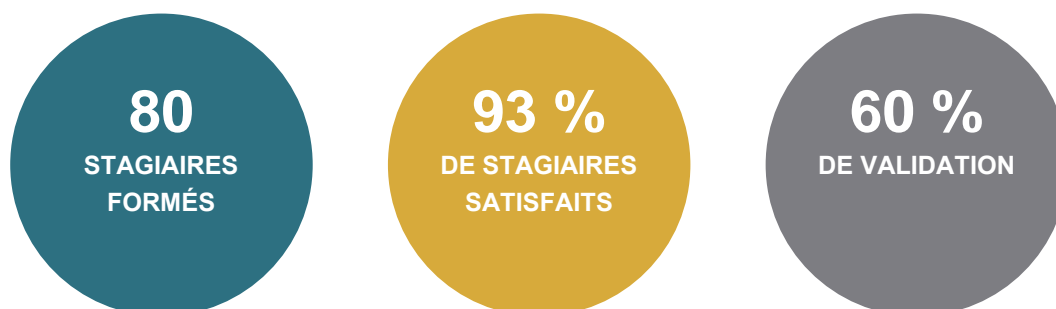
### MODALITÉ D'ÉVALUATION

Questionnaire à Choix Multiples à l'issue de la formation

### VALIDATION

Attestation de formation remise à l'issue de la formation

### RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE 2023-2024



### NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de 12 stagiaires maximum

### DURÉE

14 heures

### LIEU

Inter/Intra-entreprises sur le site de l'Institut ou Intra-entreprise sur le site de l'entreprise

### TARIF "CATALOGUE" (Net de taxe, l'Institut n'est pas assujetti à la TVA)

1 500 € par groupe de formation sur le site de l'Institut. *Le tarif proposé sera indiqué sur le devis*

### ACCESSIBILITÉ

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par le référent handicap de la structure

### CONTACT(S)

Le Service Formation Continue propose un accueil physique, téléphonique et par mail :

- du lundi au vendredi
- de 8h30 à 17h